

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 937

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des scénarios pour interroger le présent

(jd) «L'avenir du mouvement syndical en Suisse». C'est sur ce thème que le magazine *Diskussion*, une publication éditée par des syndicalistes critiques, a organisé en octobre dernier un débat qui a réuni plus de 80 participants. Dans son dernier numéro, *Diskussion* publie les six brefs exposés présentés à cette occasion. Ci-dessous et en résumé, le diagnostic et les perspectives d'avenir formulés par Martino Rossi, vice-président de l'Union syndicale tessinoise.

Rossi observe que le progrès technique s'accompagne d'une dévalorisation du travail: diminution de la proportion des actifs, réduction du temps de travail dans le cycle de vie, chômage structurel. En conséquence, c'est aussi le travail comme valeur morale qui s'effrite au profit des valeurs post-matérialistes et de la réalisation de soi.

Quand la quasi-totalité des actifs sont des salariés, le concept de classe ouvrière perd en signification. Les salariés n'ont pas que des intérêts communs et le sens de la solidarité s'émousse quand les différences de salaire s'accroissent. Le bien-être matériel et la sécurité sociale ont modifié profondément l'existence des travailleurs: plus d'autonomie et de loisirs, individualisme marqué.

L'Etat est devenu un acteur économique et social majeur qui limite le champ d'action patronal et syndical (lois sociales, politique économique). Le rôle politique et institutionnel des syndicats a pris de l'importance au détriment de leurs fonctions traditionnelles: la diversité du monde salarial rend difficile la représentation des travailleurs; les syndicats sont en concurrence avec l'Etat, le marché et les organisations (locataires, consommateurs, usagers) qui proposent des services spécifiques.

Trois perspectives pour le futur

Face à cette perte de prestige des syndicats et à l'érosion de leurs effectifs, Rossi voit trois issues possibles pour sortir de la crise d'identité qui frappe les organisations syndicales.

● Les syndicats deviennent des organisations para-étatiques, avec des fonctions de contrôle, d'administration et d'arbitrage: inspection du travail et de

l'apprentissage; administration de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage, de la prévoyance professionnelle, de la main-d'œuvre étrangère, des offices de placement; conciliation des conflits de travail. Ce modèle implique la dépolitisation et l'unification des syndicats, le financement public d'un réseau de fonctionnaires dont l'action est soumise au contrôle du parlement. Dans ce cas de figure, les négociations collectives sont conduites par des commissions d'entreprises ou de branches extérieures au syndicat, dans le cadre de la réglementation étatique.

● Les syndicats assurent la défense de l'ensemble des intérêts économiques des citoyens en tant que salariés, locataires, contribuables, assurés, usagers des services publics, consommateurs. Pour ce faire, les syndicats et les organisations spécialisées constituent une structure fédérée ou unitaire.

● Les syndicats sont le moteur des mouvements sociaux de base et agissent comme un groupe de pression politique. Ils admettent que le statut de salarié n'implique plus une identité, des intérêts et des objectifs communs; ils comprennent qu'une représentation unitaire des salariés n'est plus possible: négocier les conditions de travail, c'est l'affaire d'organes qui se constituent démocratiquement au niveau des professions, des branches ou des entreprises.

Le syndicat est alors une organisation partisane parmi d'autres qui se caractérise par un programme et non par référence à une profession, un secteur économique ou une classe sociale. Il définit une politique globale de la production, de l'organisation du travail et de répartition/redistribution des revenus. Comme groupe de pression politique, il participe

activement au processus démocratique, agit sur les partis, les pouvoirs publics, les électeurs pour tout ce qui touche à son programme. Il a l'Etat pour interlocuteur et laisse aux organisations dans les entreprises, les branches ou les professions, le soin de régler les rapports concrets avec les employeurs.

A l'analyse on constate que les trois perspectives décrites par Martino Rossi, additionnées, couvrent à peu de chose près le champ d'action occupé aujourd'hui par les syndicats. Ces derniers en effet remplissent déjà des tâches para-étatiques; ils assument également un rôle de défense des locataires et des consommateurs et ils agissent comme un groupe de pression politique. De plus, ils assurent la représentation des travailleurs face au patronat. Peut-être les syndicats courrent-ils trop de lièvres à la fois. C'est l'intérêt des scénarios de Rossi de distinguer les différentes fonctions remplies par les syndicats et de les confronter à la réalité sociale actuelle. De cette confrontation devraient émerger de nouvelles priorités et des lignes d'action adaptées aux besoins et aux aspirations des salariés. ■

Diskussion. Magazin für aktuelle Gewerkschaftspolitik, Postfach 290, 8026 Zurich

EN BREF

La *Schweizer Illustrierte* a publié un certain nombre d'aphorismes de Hans W. Kopp, extraits de publications parues entre 1975 et 1983. Traduisons-en un seul: «Celui qui ment n'a pas à avoir peur; mais celui qui a peur ment.» («Wer lügt, braucht nicht Angst zu haben; aber wer Angst hat, lügt.»)

Des problèmes financiers, de répartition des compétences et d'organisation ont amené les électeurs de la principale commune civile du canton de Zurich, Elgg, à en décider la dissolution. Cette institution est vieille de 160 ans et avait pris la succession des anciennes communautés et corporations du Moyen-Age. Cette forme de démocratie directe compte encore 24 collaborateurs et il en reste 22 à Zurich.